Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-54_06_2026_DEL-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 54/06-2026

-oOo-

SÉANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 JUIN 2026

-oOo-

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU COMPTABLE PUBLIC – BUDGET VILLE D'ESBLY

Rapporteur : Madame Patricia L'HUILLIER

L'an deux mille vingt-six, le mardi 30 juin, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 20h00, en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE PRÉSENTS : 26
NOMBRE DE VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Patricia L'HUILLIER, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, M. Nicolas QUELET, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Odile LOISEAU GUYOT, Mme Marie Gladine BETON, Mme Corinne CÉSARIN, Mme Christelle HENRY, M. Patrick MÉLÉO, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, M. Nicolas CAHAREL, Mme BRESCHIGLIARO Samia, M. Julien TRINQUET, M. LATAPY Emmanuel, Mme TAURIN Anne-Laure *(quitte la séance à 22h35, avant l'examen du point n°24)*, M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER.

ONT DONNÉ POUVOIR :
- M. Sébastien GUILLARD à M. Julien TRINQUET
- Mme Aurélie DURAN à Mme Anne-Laure TAURIN
- Mme Pandora CHARANSOL à Mme Sophie LABAS

ABSENTS : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 077-217701713-20260630-54_06_2026_DEL-BF

Rapport au Conseil Municipal :

La validation du compte de gestion par l'assemblée délibérante est une étape essentielle dans le processus de contrôle des comptes publics. Ce document, reflet de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, ainsi que de la double tenue des comptes, permet d'éclairer le vote du compte administratif. Il présente notamment l'état de consommation des crédits, les résultats budgétaires, la situation financière, la situation des valeurs inactives, le bilan de la collectivité.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-31,

VU le compte de gestion de l'exercice 2025,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDÉRANT que pour l'exercice 2025, le service de gestion comptable (SGC) de CHELLES a assuré l'exécution des dépenses et des recettes du budget de fonctionnement et d'investissement de la Ville d'ESBLY,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion établi par le comptable public est conforme au compte administratif pour le même exercice,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion 2025 n'appelle aucune observation ni réserve,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et voté, À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. Xavier REVERT, Mme Yasmina GODICHE et M. Alexandre MEYER) ;

Article 1 : APPROUVE le compte de gestion 2025 du comptable public pour le budget de la Ville d'Esbly et **CONSTATE** sa conformité avec les écritures enregistrées dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Section	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement Exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
INVESTISSEMENT	286 897,26 €	0,00 €	-412 710,91 €	-125 813,65 €
FONCTIONNEMENT	2 847 563,48 €	1 000 000 €	662 114,09 €	2 509 677,57 €
TOTAL	**3 134 460,74 €**	**1 000 000 €**	**249 403,18 €**	**2 383 863,92 €**

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2025 du budget de la Ville d'Esbly.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

David CHARPENTIER.

MAIRIE D'ESBLY (SEINE-ET-MARNE 77450)

Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : - 7 JUIL. 2026

de sa publication ou affichage le : - 7 JUIL. 2026